

Accueil > Toute l'actualité

Toute l'actualité

Concours de recrutement des enseignants : des conseils pour se préparer aux oraux en intégrant les thématiques de la laïcité et citoyenneté

[Recrutement] - Brève - 19/03/2015

À la suite des événements de janvier 2015, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a initié une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Cette grande mobilisation repose notamment sur la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de l'École. Ces thématiques trouvent toute leur place dans le cadre des épreuves orales d'admission des concours de recrutement des enseignants. Comment se préparer à ces épreuves en intégrant une réflexion sur les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté ? Les réponses et les conseils de Jean-Louis Auduc, ancien directeur des études de l'IUFM de Créteil.

La laïcité est-elle une discipline nouvelle ou est-ce un réflexe à acquérir et à mettre en application dans l'ensemble de sa pratique d'enseignant ?

Qu'est-il attendu des candidats : des réponses types ou la démonstration que le candidat a développé une réflexion sur la question ?

Comment s'y préparer concrètement : simulation d'un débat avec les élèves, jeu de rôles, échanges entre étudiants sur des exemples ?

Conseils

La laïcité est-elle une discipline nouvelle ou est-ce un réflexe à acquérir et à mettre en application dans l'ensemble de sa pratique d'enseignant ?

Dans le cadre de la **professionnalisation des épreuves orales d'admission**, la seconde épreuve professionnelle comporte pour tous les concours le paragraphe suivant : "L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République."

Ce texte est en complète cohérence avec le point 1 du **référentiel des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation "Faire partager les valeurs de la République"** :

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

Il ne s'agit donc pas d'une épreuve supplémentaire dans les épreuves orales des concours de recrutement, mais de faire réfléchir, à l'occasion de la seconde épreuve orale professionnelle, le candidat sur une définition de son futur métier qui dépasse la simple compétence disciplinaire, qui affirme son rôle éducatif et la dimension civique de son enseignement, y compris dans le domaine du numérique. Tout professeur, en effet, contribue à la formation sociale et civique des élèves.

Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté sur lesquelles vont porter les interrogations du jury s'articulent avec les évolutions récentes de la profession en termes de travail collaboratif et transversal, de différenciation et par exemple, d'inclusion des élèves à besoins particuliers.

Elles prennent donc leur place, avec des interrogations en lien avec le niveau d'enseignement auquel on va être appelé à exercer, avec sa discipline, son positionnement dans l'établissement scolaire, avec une situation professionnelle susceptible d'intervenir dans le cadre de la diversité des conditions d'exercice de son métier futur.

Faire vivre la laïcité, c'est se saisir des situations qui peuvent donner matière à le faire pour expliciter son bien-fondé et ne pas seulement l'imposer comme une série de dispositions juridiques.

Qu'est-il attendu des candidats : des réponses types ou la démonstration que le candidat a développé une réflexion sur la question ?

Les jurys ne vont pas attendre des candidats la récitation de textes réglementaires - cela étant la Charte de la laïcité et les grands textes fondateurs de la République doivent être connus de tous - , ni une évocation de toute l'histoire de la laïcité, mais bien plus que les candidats ne soient pas dans une posture d'avoir "réponse à tout", mais présentent avant tout des analyses, des réflexions

et des pistes de pistes possibles d'être mises en œuvre dans le cadre de sa future fonction d'enseignant dans le service public de l'enseignement.

Le candidat doit montrer qu'il a compris que la laïcité n'est pas une option idéologique parmi d'autres, mais un **principe de liberté** de conscience, de liberté de croire ou ne pas croire qui permet de faire vivre ensemble toutes les personnes. Car, comprendre que la laïcité n'est jamais dirigée contre l'individu, contre la religion et encore moins contre une religion particulière, mais qu'elle garantit l'égal traitement de tous les élèves, l'égalité de dignité de tous les citoyens, ne va pas de soi. Comprendre que la laïcité n'est en aucun cas l'intolérance, mais le fondement du respect mutuel et de la fraternité ne va pas de soi, surtout quand certains veulent instrumentaliser la laïcité pour en faire un concept d'exclusion.

Ainsi, les candidats pourront-ils travailler sur ce que signifient les articles 11 et 12 de la **charte de la laïcité** : "**Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions." et " Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République**. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire.... " .

Le devoir de neutralité implique, en effet, de ne pas être partisan, mais la transmission de la laïcité et des principes de la République repose, dans le cadre des programmes scolaires, sur la mise en avant des **valeurs et des principes permettant de vivre ensemble** que l'enseignant doit porter et permettre d'être appropriés par tous les élèves.

L'espace public qu'est un établissement scolaire, c'est le lieu du bien commun, de l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers. Cet intérêt général s'exprime dans l'école à travers les programmes que la Nation définit pour tous les jeunes, qui s'appliquent dans tous les établissements publics comme privés, ce que la Charte de la laïcité appelle dans son article 7 " la **culture commune et partagée**". Les programmes ne sont pas la somme des interventions de différents lobbys, mais ce que la Nation, à un moment, juge utile de transmettre à tous. Les programmes présentent aux élèves des savoirs légitimés et non des croyances ou des opinions "**Les enseignements sont laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une partie du programme." (article 12 de la Charte de la laïcité). C'est pourquoi, aucune pression idéologique ou religieuse ne doit donc interdire à l'école d'aborder un champ du savoir qu'elle juge indispensable, y compris l'histoire du fait religieux. **Traiter des religions, du fait culturel religieux à l'école n'est pas contradictoire avec la laïcité** à la condition qu'on se situe bien dans le domaine du "champ du savoir" et non dans le domaine du catéchisme.

Dans la même logique, **les pratiques de citoyenneté à l'école, au collège, au lycée, doivent reposer sur :**

- des **valeurs** non négociables qui sont les fondements d'un fonctionnement social démocratique : refus du racisme ou du sexisme, respect des droits de l'Homme, etc. ;
- une **réflexion** sur ce qu'est le bien commun, l'intérêt général, etc. ;
- des **pratiques de médiation** concernant la gestion des conflits dans un cadre clairement identifié et reconnu par tous les partenaires ;
- un **apprentissage de l'argumentation, du débat**, base de la vie démocratique. La minorité a le droit de conserver ses idées, mais elle doit accepter les lois, les règles, les règlements définis par la majorité.

Avec un souci qui doit toujours être présent, c'est que même si les **valeurs de la République**, la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité sont gravées sur des édifices ou figurent dans la Constitution, ce sont toujours des **horizons à atteindre** qui sont aujourd'hui jamais complètement réalisés, en témoigne le foisonnement d'associations citoyennes pour les défendre et les promouvoir dans tous les domaines.

Il ne s'agira donc **pas de questionnement théorique, mais d'études de cas** portant par exemple sur : comment agir en cas de conflit avec un élève ? Quels sont les devoirs et les droits d'un fonctionnaire dans telle situation ? Qu'implique la laïcité en termes de tenue et de comportement ? Comment envisager l'égalité fille/garçon ?

Mais aussi, en rapport avec l'enseignement de sa discipline, des interrogations, des demandes de réactions sur des cas relevés par différentes missions d'inspection comme :

- refus par des élèves ou des parents d'élèves que la classe visite ici une église, là une mosquée au nom de leurs convictions particulières ;
- en lettres, refus d'étudier certaines œuvres ou certaines illustrations ; refus de suivre un cours où on travaille sur des extraits de la Bible ;
- en musique, certains élèves refusent de travailler sur des œuvres qui manifestent un caractère religieux ;
- demande au professeur de ne pas venir pour deux d'entre eux le vendredi après-midi et pour les deux autres le samedi matin en raison de leurs convictions religieuses ;
- des parents d'élèves refusent que des manuels ou des documents remis aux élèves comportent des photos de statues ou de tableaux représentant des corps dénudés d'hommes ou de femmes ;
- des refus de mixité en cours d'EPS, notamment en natation ;
- en cours de sciences de la vie et de la Terre, des contestations existent concernant l'éducation à la sexualité ou l'évocation de la théorie de l'évolution ;
- en histoire, on a pu voir des élèves ou leur famille contester l'étude de la Shoah, le génocide arménien, etc.

Comment s'y préparer concrètement : simulation d'un débat avec les élèves, jeu de rôles, échanges entre étudiants sur des exemples, etc. ?

La préparation la plus efficace se fait à partir d'études de cas correspondant à son niveau d'enseignement, à sa discipline, travaillées en petits groupes d'étudiants. C'est plus efficace que seul. Cela permet de confronter les différentes pistes possibles face à une situation souvent complexe.

Pour trouver des études de cas, les étudiants peuvent, lors de leur stage en établissement scolaire, interroger leurs futurs collègues sur des situations qu'ils ont pu avoir à connaître ou réfléchir aux situations possibles. Au travers de ces études de cas et des échanges entre étudiants, ils pourront mieux **percevoir les enjeux des pratiques de laïcité et de citoyenneté dans le cadre de l'exercice du métier d'enseignant.**

Deux conseils

Téléchargez et imprimez l'ouvrage de 2012 "**Pédagogie de la laïcité**" coordonné par **Abdenmour Bidar** publié par le **ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** (sur le site eduscol.education.fr ou sur <http://www.laicite-ecole.fr>). C'est une banque de ressources qui illustrent la façon dont chaque personnel de l'Éducation nationale peut se saisir de telle ou telle situation d'enseignement ou de vie scolaire pour expliquer aux élèves le sens, la valeur et les règles du principe de laïcité. C'est une mine de situations évoquées concernant tous les ordres d'enseignement et toutes les disciplines.

N'hésitez pas à **consulter les rapports des jurys de concours** 2011, 2012, 2013 concernant l'épreuve "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable", car souvent des études de cas, des questionnements y étaient proposés qui concernaient les thématiques de laïcité et de citoyenneté.

- ▶ [Rapports des jurys des concours de recrutement de professeurs des écoles](#)
- ▶ [Rapports des jurys des concours de recrutement d'enseignants du second degré](#)

En tout cas, bon courage pour tous les candidats, vous avez choisi un métier passionnant et la mission de service public à laquelle vous vous destinez est fondamentale pour notre société et notre avenir. Puisse toute la société en être consciente !

Jean-Louis AUDUC

Ancien directeur des études (1993-2011) de l'IUFM de Créteil

Auteur de "Faire partager les valeurs de la République", Hachette Education 2014

Lettre de la ministre aux présidents des jurys

À la suite des événements du mois de janvier, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est adressée à l'ensemble des présidentes et présidents des jurys des concours de recrutement. Ils devront veiller à ce que dans le cadre des épreuves orales d'admission, les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place.

↳ [Télécharger la lettre de la ministre aux présidents des jurys](#)

EN SAVOIR PLUS

Pages à consulter

Les métiers de l'éducation vous intéressent ?

- ▶ [Le recrutement à l'éducation nationale](#)
- ▶ [Les concours du premier degré](#)
- ▶ [Les concours du second degré](#)

Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

- ▶ [Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République](#)
- ▶ [Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République : lancement des Assises](#)

Texte de référence

Charte de la laïcité à l'École

- ▶ [Valeurs et symboles de la République - circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 - Bulletin officiel du 12 septembre 2013](#)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- ▶ [Arrêté du 1er juillet 2013 - Bulletin officiel du 25 juillet 2013](#)

